



Circulaire n° 3716

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes organisant l'enseignement musical

Objet : Subsidés du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans l'intérêt de l'enseignement musical - année scolaire 2018/2019

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par la présente, nous tenons à vous informer qu'un montant de 31.902.000 euros sera alloué aux communes et syndicats de communes à titre de participation de l'État dans le financement de l'enseignement musical communal pour l'année scolaire 2018/2019.

Afin de permettre à nos services de procéder à la détermination et à la liquidation des montants revenant aux communes et syndicats de communes afférents, selon les dispositions de la loi modifiée du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal et de ses règlements d'exécution, nous vous saurions gré de bien vouloir retourner, au ministère de l'Intérieur – Direction des Finances communales, les trois annexes suivantes dûment complétées et certifiées exactes par le collège des bourgmestre et échevins de la commune respectivement par le bureau du syndicat de communes :

1. l'annexe A relative aux élèves ayant fréquenté les cours pendant l'année scolaire 2018/2019,
2. l'annexe B relative aux enseignants pendant cette même période, et
3. l'annexe C relative au tableau synoptique de l'engagement du secteur communal dans l'enseignement musical

pour le **1^{er} octobre 2019 au plus tard.**

Les communes ou syndicats de communes n'ayant pas organisé de cours d'enseignement musical dans le cadre de la loi précitée sont invités à retourner le tableau synoptique avec la mention « NEANT ».

Pour tout renseignement supplémentaire, Madame Claudine Gonzalez (tél. 247-84643 ; e-mail : Claudine.Gonzalez@mi.etat.lu) se tient à votre disposition.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

**Le Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse**

A blue ink signature of Claude Meisch, consisting of a large, stylized 'C' and 'M'.

Claude Meisch

La Ministre de l'Intérieur

A blue ink signature of Taina Bofferding, featuring a large 'B' and 'M'.

Taina Bofferding

Annexes :

- Annexe A
- Annexe B
- Annexe C